

MESURE ET AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE

CLSH

1, ROUTE DE TOUSSIEU
69780 MIONS



AU 2/09/09

COMMUNE DE MIONS

REFERENCE BATIMENT: N°18

INTRODUCTION

Accèsométrie a procédé à l'audit d'accessibilité du CLSH.

La visite s'est déroulée le 2 septembre 2009.

Ce diagnostic s'inscrit dans les obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005. Il prend en compte les différents types de handicap.

Le diagnostic du site repose sur deux phases :

- L'état des lieux et l'analyse critique,
- Les préconisations chiffrées.

Pour une plus grande compréhension des résultats, il est fortement recommandé de lire, au préalable, la note méthodologique.

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DU SITE	4
---------------------------------	----------

NOTE METHODOLOGIQUE	5
----------------------------	----------

RESULTATS DU DIAGNOSTIC DU CLSH	12
Fiche de synthèse	13
Localisation des obstacles	14
Fiche récapitulative	15
Fiches de préconisations	18

POINTS D'AMELIORATION D'USAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	38
--	-----------

LEXIQUE	45
----------------	-----------

FICHE D'IDENTITE

N°18

CLSH

ADRESSE :

1, route de Toussieu
69780 MIONS

VOCATION :

Loisirs

ANNEE DE CONSTRUCTION :

1996



SURPERFICIE :

902 m²

NOMBRE DE BATIMENT :

▪ 1 bâtiment (RDC)

PLAN DE MASSE



NOTE METHODOLOGIQUE

Chaque site est traité dans sa globalité suivant la méthode Accèsométrie®.

Cette méthode comporte 7 étapes, décrites ci-après, et permet d'étudier les conditions d'accès au site concerné, depuis les différents modes d'accès (parking, bus), jusqu'aux différentes fonctions du site.

a. Descriptif des étapes de la méthode

1. L'analyse fonctionnelle du lieu

Il s'agit de définir les fonctions, missions et services devant être rendus au public dans ce lieu.

2. La construction du schéma d'audit

Pour chaque fonction, il s'agit de mettre sous forme schématique, le trajet physique depuis l'abord du lieu jusqu'à l'accès à la fonction. L'intégration de ces différents trajets permet d'obtenir le schéma de l'audit qui synthétise tous les cheminements et tous les obstacles rencontrés sur ce cheminement.

3. L'audit sur place

L'audit est réalisé sur le lieu par une équipe d'Accèsométrie composée d'un auditeur et d'un préconisateur-chiffreur.

A partir du schéma d'audit, le progiciel Accèsométrie® construit un questionnaire d'audit. Chaque élément de cheminement et chaque équipement susceptible d'être rencontré fait l'objet d'un « module de base » (ascenseur, escalier, banque d'accueil, ...) qui regroupe toutes les questions réglementaires et normatives que l'on doit se poser pour évaluer le niveau d'accessibilité.

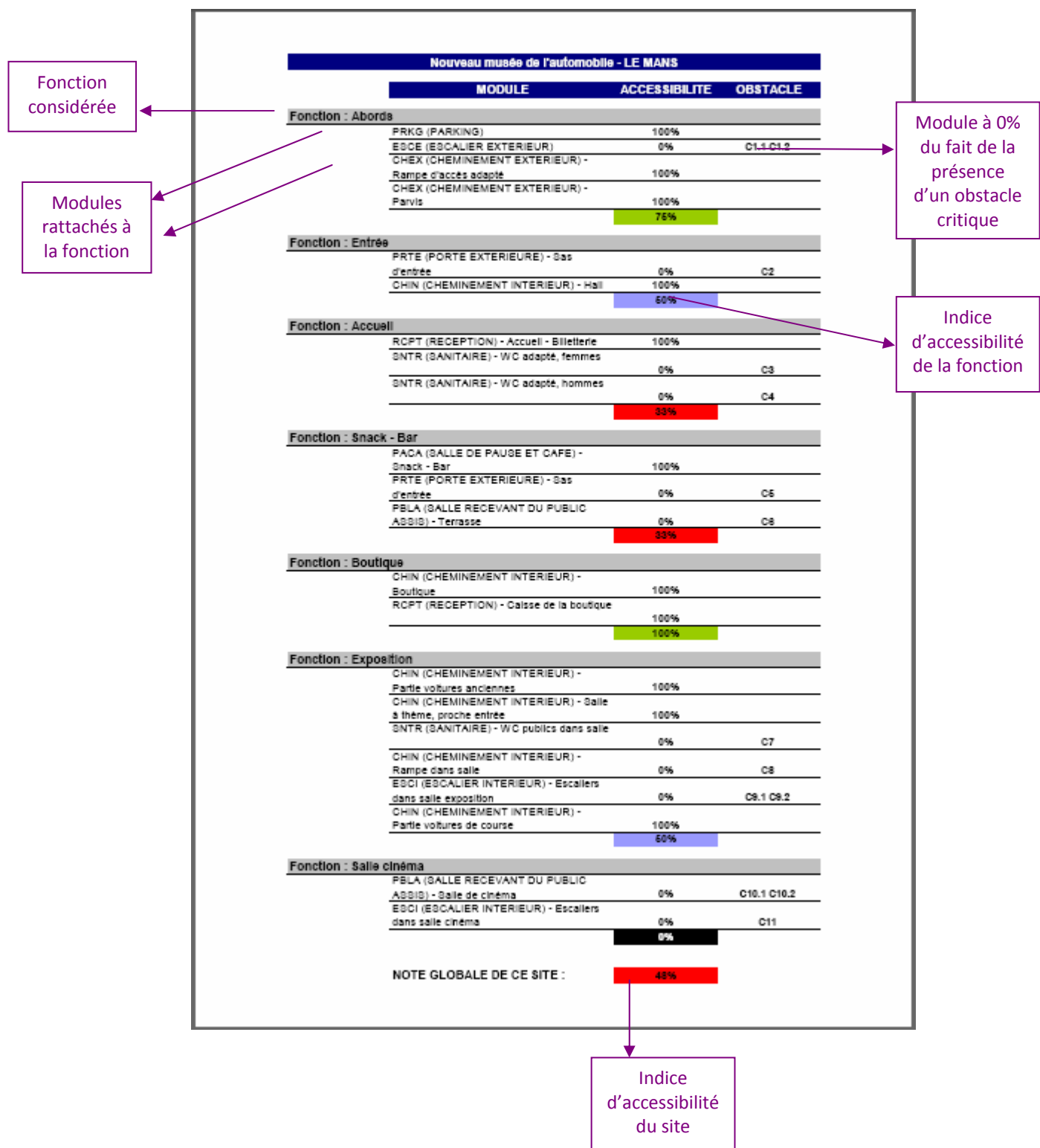
Le questionnaire est rempli au fur et à mesure de la visite sur le site.

4. Le calcul de l'indice Accèsométrie®

Les réponses collectées sont analysées par le progiciel Accèsométrie® qui permet de calculer le niveau d'accessibilité du lieu étudié. Il varie entre 0% et 100%.

L'obtention de 100% pour le lieu audité signifie que l'intégralité des normes et règlements existants en matière d'accessibilité est respectée.

Exemple d'un calcul d'indice :



5. La détermination et la mise en évidence des obstacles critiques

Au cours de l'audit, à l'occasion de chaque module de base, les auditeurs mesurent précisément les dimensions et les caractéristiques des éléments de cheminement. Chaque fois que l'une de ces mesures laisse apparaître que l'accès des personnes handicapées est impossible, l'auditeur met en évidence le caractère « critique » de l'obstacle rencontré. Chaque obstacle critique est photographié.

Ainsi pour chacun des bâtiments, ACCESMETRIE fournit le détail de l'ensemble des obstacles critiques rencontrés. Le rapport comprend une description de chaque obstacle critique, accompagnée d'une photographie.

Les obstacles critiques sont repérés grâce au logigramme fonctionnel et à la photographie.

Les obstacles peuvent être de trois niveaux :

- L'obstacle peut être seulement critique, il est noté « C » ou « OC ». L'obstacle traduit une non-conformité qui va poser problème à une personne en situation de handicap dans son déplacement ou dans l'utilisation d'un dispositif en autonomie. Cela entraîne une note nulle pour le module de base considéré.
- L'obstacle peut être disqualifiant, il est noté « D » ou « OD » : d'une part l'obstacle est reconnu comme étant infranchissable pour une personne en situation de handicap en autonomie, mais il empêche de plus l'accès au reste de la fonction. Cela entraîne une note nulle pour la fonction.
- L'obstacle peut être éliminatoire, il est noté « E » ou « OE » : L'obstacle est reconnu comme étant infranchissable pour une personne en situation de handicap en autonomie, et il empêche un quelconque accès au site. Cela entraîne une note nulle pour le site.

Les obstacles sont notés par un préfixe dépendant de leur nature, OC par exemple, suivi d'une numérotation correspondant à l'ordre dans lequel ils sont rencontrés dans le logigramme.

6. Les préconisations de solutions d'amélioration pour les obstacles critiques

Pour chaque obstacle critique relevé sur ce site, Accèsmétrie conçoit une fiche de préconisation. Elle reprend la description et la photo de l'obstacle, la description d'une solution technique réaliste conçue par un préconisateur-chiffreur pour éliminer cet obstacle. Les préconisations sont assorties d'une évaluation économique.

Le chiffrage s'entend **hors taxes (HT)** et **hors maîtrise d'œuvre**.

Des renvois vers d'autres obstacles critiques, indiqués par « Voir OC n°X » (X étant le numéro de l'obstacle critique), peuvent exister. Ce renvoi indique que l'obstacle relevé a été résolu dans le numéro de l'obstacle cité.

Le tableau de chiffrage comporte également une indication sur la complexité des travaux à réaliser suivant une échelle simple :

- Léger : Travaux simples sans gêne occasionnée ;

- Moyen : Travaux pouvant perturber le fonctionnement de l'établissement (ex : aménagement d'un sanitaire) ;
- Lourd : Travaux pouvant nécessiter la fermeture de l'établissement ou occasionnant une gêne très importante (ex : pose d'un ascenseur).

Les travaux d'un bâtiment sont considérés comme lourds si au moins une des préconisations est considérée comme lourde. Ils sont considérés comme moyens si aucune préconisation n'est considérée comme lourde et si au moins une des préconisations est considérée comme moyenne. Les préconisations d'un bâtiment sont considérées comme légères si toutes les préconisations sont considérées comme légères.

Exemple de fiche de préconisation :

MAITRE D'OUVRAGE
CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

Site
Nouveau musée de l'automobile - LE MANS

Localisation
9 place Luigi Chinetti
LE MANS

Obstacle critique n° **C9.1**

Fonction Exposition
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers dans salle exposition

Description
Nez de marche glissant, contremarche non contrastée et absence de bande d'éveil

Principe

Poser un revêtement antidérapant de couleur contrastée sur les nez de marche
+
Contraster les première et dernière contremarches en descente.
+
Marquer la première marche en descente en bande d'éveil podotactile.



ESCALIER mise en conformité	qils estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT
Nombre d'escalier :	1			
Revêtement anti-dérapant				
Contraste des contremarches				
Bande podotactile intérieure				
TOTAL				900
Complexité des travaux :				Léger

Type de la déficience concernée

Numéro de l'obstacle critique

Photographie de l'obstacle critique

Tableau de l'évaluation financière

Complexité des travaux

Fiche de préconisation - ©Accèsmétrie

7. Mesure du niveau d'accessibilité obtenu après préconisations

Le progiciel Accèsométrie® permet de mesurer le gain en indice apporté par la résolution des obstacles critiques d'un site.

Ainsi, pour chaque site audité est précisé le nouvel indice d'accessibilité obtenu une fois l'ensemble des préconisations mis en œuvre.

b. Les indicateurs utilisés

L'indice ACCESMETRIE®

C'est un nombre compris entre 0 et 100 mesurant le niveau d'accessibilité réglementaire d'un site ou de l'un de ses composants. La mesure de l'indice ACCESMETRIE® d'un site existant consiste à évaluer la proportion de contraintes réglementaires effectivement respectées.

c. Les niveaux d'accessibilité et leur code couleur

- **Totalement inaccessible (couleur Noire)** : Se dit d'un site, ou du composant d'un site, qui théoriquement n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap et qui n'a pas le potentiel de le devenir par des moyens réalistes et raisonnables.
- **Inaccessible (couleur Rouge)** : Se dit d'un lieu qui théoriquement n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap, même lorsqu'elles sont accompagnées. Il a le potentiel de devenir accessible.
- **Accessible accompagné (couleur Bleu)** : Se dit d'un site théoriquement accessible aux personnes en situation de handicap dès lors qu'elles sont accompagnées ou aidées.
- **Accessible en autonomie (couleur Verte)** : Se dit d'un site théoriquement accessible par des personnes en situation de handicap capables de se déplacer seules.

INDICE	TYPE D'ACCES	COULEUR
Entre 0 et 24%	Totalement inaccessible	Noir
Entre 25 et 49%	Non accessible	Rouge
Entre 50 et 74%	Accessible accompagné	Bleu
Entre 75 et 100%	Accessible en autonomie	Vert

Il est important de souligner que le seul indice d'accessibilité ne suffit pas à qualifier le niveau réel d'accessibilité d'un site.

De part la nature pénalisante de la méthode (0% attribué à un module dès la présence d'un obstacle, quel qu'il soit), il est en effet indispensable d'agréger cet indice avec le nombre d'obstacles détectés, le montant des travaux préconisés et l'indice potentiel atteint après résolution des travaux.

Un site peut ainsi être gratifié d'un indice très mauvais car tous ses modules ou presque possèdent un obstacle sans pour autant que le montant des préconisations soit important.

L'analyse conjointe des ces 4 indicateurs permet ainsi de qualifier précisément et objectivement le niveau d'accessibilité du site.

d. Guide de lecture des résultats

Pour chaque entité (site), sont présentés :

- Une fiche récapitulative en deux pages :
 - o Première page :

FICHE RECAPITULATIVE			
CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
Client Y	Audit d'accessibilité	Bâtiment X	61%

Indice
d'accessibilité
actuel

Fonctions retenues
pour l'analyse du
bâtiment, avec leur
indice respectif

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abord	C1 C2.1 C2.2	0%
Entrée		89%
Accueil		100%
Conférence	C3 C4	33%
Salle pédagogique	C5.1 C5.2	50%
Visite musée	C6	79%
Administration	C7	93%

OBSTACLE	PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C1 : PARKING	Baliser une place réglementaire sur le parking employés	700 €	50%
C2.1 : CHEMINEMENT EXTERIEUR DE PLAIN PIED	Changer les grilles pour un caillebotis à mailles carrées	700 €	25%
C2.2 : CHEMINEMENT EXTERIEUR DE PLAIN PIED	Equiper l'entrée sur rue d'un interphone et aide à la personne	1 300 €	25%
C3 : CHEMINEMENT INTERIEUR DE PLAIN PIED	Changer les ouvrants pour des vantaux tiercés	3 200 €	33%
C4 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une plate forme oblique	20 400 €	33%
C5.1 : ESCALIER INTERIEUR	Voir OC n° 4	0 €	25%
C5.2 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une plate forme oblique sur l'escalier vers le sous sol	30 000 €	25%
C6 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une main courante sur écuysers	1 600 €	20%
C7 : CHEMINEMENT INTERIEUR DE PLAIN PIED	Modifier le panneau d'exposition (Passage 2ème étage vers salle de repas)	0 €	10%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

57 900 €

98%

Montant global
des
préconisations

Indice
d'accessibilité
obtenu après
réalisation de
l'ensemble des
préconisations

Détail des obstacles critiques rencontrés, accompagné d'une description sommaire des préconisations, de leur montant et de leur apport en termes d'accessibilité. Pour plus de détails se référer à la fiche de préconisation correspondante au numéro de l'obstacle critique

- o Deuxième page : Description des cheminements et équipements élémentaires utilisés pour décrire l'ensemble des fonctions avec indication de leur indice et des obstacles rencontrés. L'indice de chaque module et de chaque fonction est précisé.

Nouveau musée de l'automobile - LE MANS		
MODULE	ACCESSIBILITE	OBSTACLE
Fonction : Abords		
PRKG (PARKING)	100%	
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C1.1 C1.2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) -		
Rampe d'accès adapté	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) -		
Parvis	100%	
	75%	
Fonction : Entrée		
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sas		
d'entrée	0%	C2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
	60%	
Fonction : Accueil		
RCPT (RECEPTION) - Accueil - Billetterie	100%	
SNTR (SANITAIRE) - W/C adapté, femmes	0%	C3
SNTR (SANITAIRE) - W/C adapté, hommes	0%	C4
	33%	
Fonction : Snack - Bar		
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE) -		
Snack - Bar	100%	
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sas		
d'entrée	0%	C5
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC		
ASSIS) - Terrasse	0%	C6
	33%	
Fonction : Boutique		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) -		
Boutique	100%	
RCPT (RECEPTION) - Caisse de la boutique		
	100%	
	100%	
Fonction : Exposition		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) -		
Partie voitures anciennes	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle		
à thème, proche entrée	100%	
SNTR (SANITAIRE) - W/C publics dans salle	0%	C7
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) -		
Rampe dans salle	0%	C8
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers		
dans salle exposition	0%	C8.1 C8.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) -		
Partie voitures de course	100%	
	60%	
Fonction : Salle cinéma		
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC		
ASSIS) - Salle de cinéma	0%	C10.1 C10.2
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers		
dans salle cinéma	0%	C11
	0%	
NOTE GLOBALE DE CE SITE :		
	45%	

- Le détail des préconisations : Pour chaque obstacle critique relevé, une préconisation est présentée au travers d'une fiche. Cette fiche intègre une description précise de l'obstacle accompagnée d'une photographie, une solution technique réaliste conçue par un préconisateur-chiffreur pour éliminer cet obstacle. Les préconisations sont assorties d'une évaluation économique.

Le chiffrage est hors taxes (HT) et hors maîtrise d'œuvre.

RESULTATS DU DIAGNOSTIC DU CLSH



18

CLSH

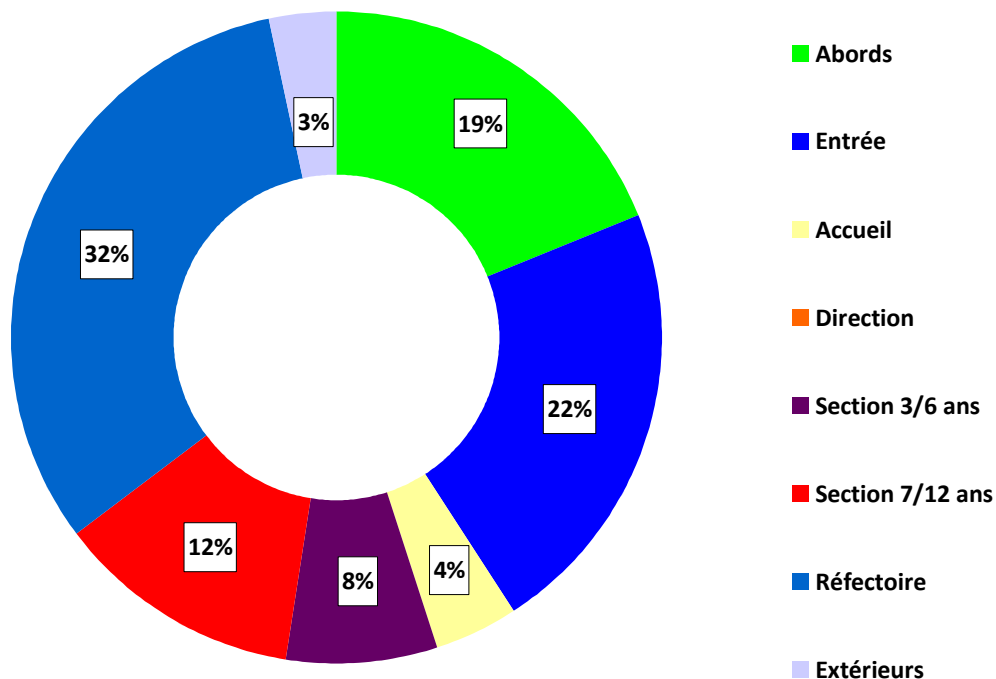
Indice d'accessibilité actuel : **50 %**
 Indice d'accessibilité potentiel : **91 %**
 Nombre d'obstacles critiques : 20
 Enveloppe globale : **28 930 € HT**



Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)
Abord	0 %	3	5 500 €
Entrée	50 %	2	6 300 €
Accueil	61 %	2	1 180 €

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)
Direction	100 %	0	0 €
Section 3/6 ans	62 %	3	2 200 €
Section 7/12 ans	50 %	4	3 550 €
Réfectoire	40 %	4	9 200 €
Extérieurs	50 %	2	1 000 €

Répartition de l'enveloppe par fonction

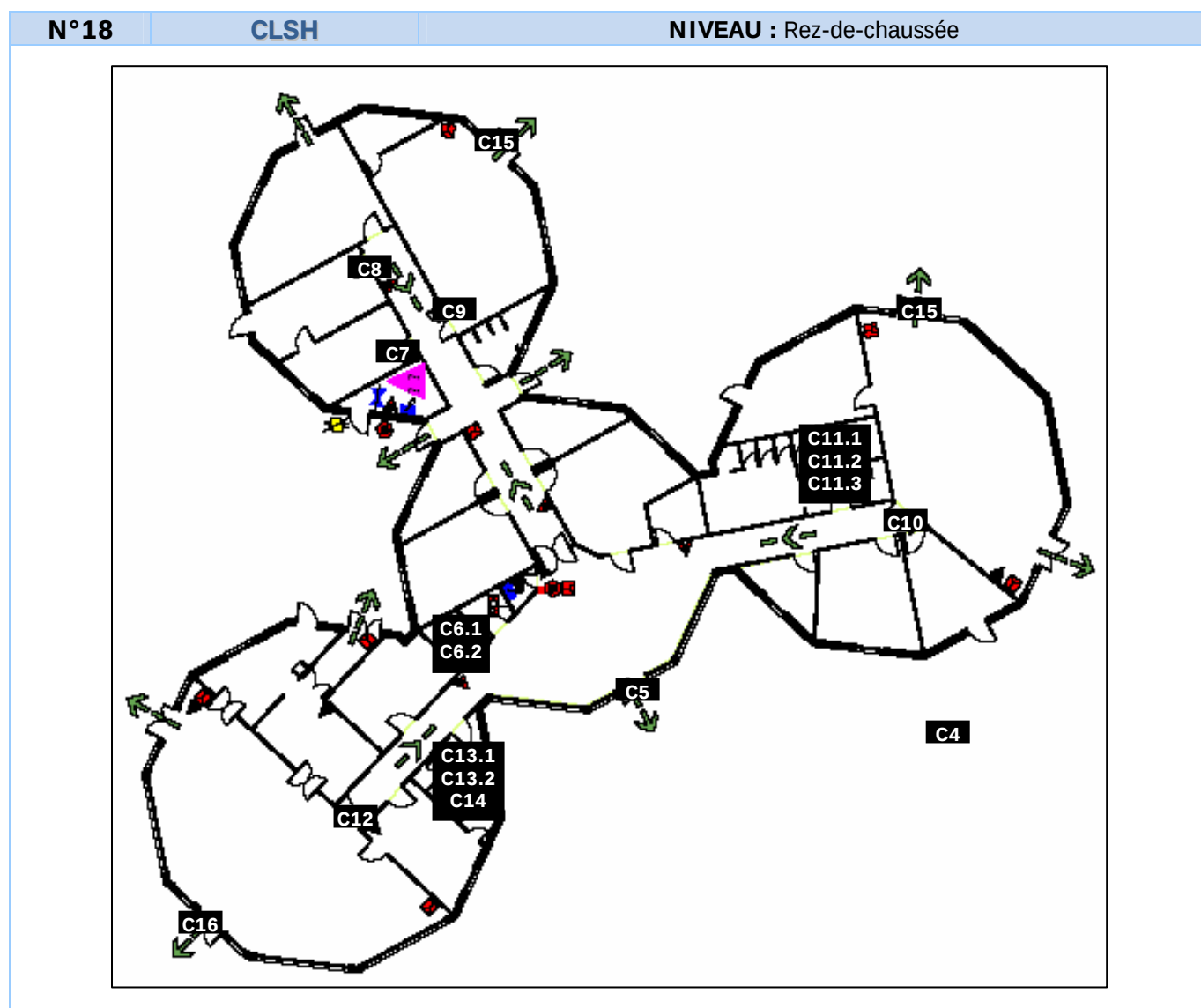


LOCALISATION DES OBSTACLES

Les obstacles sont indiqués sur les plans en fonction de leur localisation.

Les obstacles sont localisés avec leur identifiant.

Exemple : **C5** correspond à l'obstacle n°5 des fiches de préconisations (Présence d'un paillason non conforme).



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE MIONS	Diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées de 31 ERP	018 - CLSH	50%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords	C1 C2 C3	0%
Entrée	C4 C5	50%
Accueil	C6.1 C6.2	61%
Direction		100%
Section 3/6 ans	C7 C8 C9	62%
Section 7/12 ans	C10 C11.1 C11.2 C11.3	50%
Réfectoire	C12 C13.1 C13.2 C14	40%
Extérieurs	C15 C16	50%

TYPE	OBSTACLE	PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
	C1 : PRKG (PARKING)	Créer une place de stationnement pour les PMR	4 000 € HT	33%
	C2 : CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Du stationnement jusqu'à l'entrée	Créer un cheminement goudronné depuis la place de stationnement	1 500 € HT	33%
	C3 : CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords proches	Utiliser la place créée en OC 1	0 € HT	0%
	C4 : CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Accès à l'entrée du CLSH	Créer une nouvelle rampe	6 000 € HT	25%
	C5 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée du CLSH	Poser un paillason conforme	300 € HT	25%
	C6.1 : SNTR (SANITAIRE) - Proche de l'accueil	Poser une barre coudée	180 € HT	17%
	C6.2 : SNTR (SANITAIRE) - Proche de l'accueil	Rendre conforme les équipements	1 000 € HT	17%
	C7 : PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - x2. Salles d'activités	Poser l'évier sur console et déporter le siphon (OC général valable pour tous les éviers)	400 € HT	13%
	C8 : CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION) - Bibliothèque	Remplacer la poignée de porte existante par une poignée allongée	200 € HT	13%
	C9 : CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil	Remplacer les ouvrants par des vantaux tiercés	1 600 € HT	13%
	C10 : CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil	Changer les ouvrants par des vantaux tiercés	1 600 € HT	25%
	C11.1 : SNTR (SANITAIRE)	Poser une barre coudée et mettre une poignée allongée	350 € HT	8%

	C11.2 : SNTR (SANITAIRE)	Supprimer la colonne, poser le lavabo sur console et déporter le siphon	600 € HT	8%
	C11.3 : SNTR (SANITAIRE)	Adapter le lavabo et le robinet	1 000 € HT	8%
	C12 : REFE (REFECTOIRE / RESTAURANT)	Remplacer les ouvrants par des vantaux tiercés	1 600 € HT	20%
	C13.1 : SNTR (SANITAIRE)	Créer un sanitaire et une douche adapté à tous	7 000 € HT	10%
	C13.2 : SNTR (SANITAIRE)	Supprimer la colonne, poser le lavabo sur console et déporter le siphon	600 € HT	10%
	C14 : DCHE (DOUCHE)	Utiliser la douche créée en OC 13.1	0 € HT	0%
	C15 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - x2. Accès extérieur depuis les salles d'accueil	Poser un paillason conforme	600 € HT	25%
	C16 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès extérieur depuis le réfectoire	Mise en place d'une rampe de seuil	400 € HT	25%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

28 930 € HT

91%

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

PRKG (PARKING)	0%	C1
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Du stationnement jusqu'à l'entrée	0%	C2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords proches	0%	C3
	0%	

Fonction : Entrée

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Portillon	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Accès à l'entrée du CLSH	0%	C4
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée du CLSH	0%	C5
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall d'entrée	100%	
	50%	

Fonction : Accueil

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall d'accueil	100%	
RCPT (RECEPTION) - Banque d'accueil	83%	
SNTR (SANITAIRE) - Proche de l'accueil	0%	C6.1 C6.2
	61%	

Fonction : Direction

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès à la direction	100%	
BURE (BUREAU) - Direction	100%	
	100%	

Fonction : Section 3/6 ans

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir du RdC	100%	
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - x2. Salles d'activités	0%	C7
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle des animateurs	100%	
INFI (INFIRMERIE)	100%	
CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION) - Bibliothèque	0%	C8
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Dortoir	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil	0%	C9
SNTR (SANITAIRE) - Enfants	100%	
	62%	

Fonction : Section 7/12 ans

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir du RdC	100%	
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - x3. Salles d'activités	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil	0%	C10
SNTR (SANITAIRE)	0%	C11.1 C11.2 C11.3
	50%	

Fonction : Réfectoire

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès au réfectoire	100%	
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cuisine pédagogique	100%	
REFE (REFECTOIRE / RESTAURANT)	0%	C12
SNTR (SANITAIRE)	0%	C13.1 C13.2
DCHE (DOUCHE)	0%	C14
	40%	

Fonction : Extérieurs

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - x2. Accès extérieur depuis les salles d'accueil	0%	C15
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès extérieur depuis le réfectoire	0%	C16
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Cour extérieure	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Accès au kiosque	100%	
	50%	

NOTE GLOBALE DE CE SITE :

50%

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C1

**Fonction Abords
PRKG (PARKING)**

Description

Absence de place de stationnement réservée

Principe

Créer une place proche du portillon d'accès



STATIONNEMENT ADAPTE création	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
décapage 0,25 fond de forme grave 0,20 bordures enrobé signalisation verticale marquage au sol					
TOTAL				4 000	sept-09
Complexité des travaux :				Léger	

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C2**

Fonction Abords

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Du stationnement jusqu'à l'entrée

Description

Revêtement du cheminement non conforme

Principe

Créer un cheminement goudronné depuis la place de stationnement



ALLEE PIETONS (5m²)	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
décapage 0,25 fond de forme revêtement enrobé bordures					
TOTAL				1 500	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C3**

Fonction Abords

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords proches

Description

Revêtement du cheminement non conforme

Principe

Utiliser la place créée en OC1



Voir OC 1

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C4**

Fonction Entrée

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Accès à l'entrée du CLSH

Description

Rampe non conforme

6% sur 16m environ

Principe

Créer une nouvelle rampe en aller-retour sur la pelouse



RAMPE PAYSAGERE création	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
décaissé dans le sol existant remplissage grave ciment rampe avec paliers intermédiaires revêtement de sol enrobé					
TOTAL				6 000	sept-09
Complexité des travaux :					Moyen

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°   **C5**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée du CLSH

Description
Présence d'un paillason non conforme

Principe

Poser un paillason conforme :
rigide avec armature acier



CHANGEMENT PAILLASSON	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
revêtement de sol (1 m²)					
TOTAL				300	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C6.1

Fonction Accueil

SNTR (SANITAIRE) - Proche de l'accueil

Description

Barre de transfert non conforme

Principe

Poser une barre coudée (hauteur entre 70 et 80 cm et entre 35 et 40 cm de l'axe du siège)



SANITAIRES barre d'appui	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
pose barre coudée (h entre 70 et 80 cm)					
TOTAL				180	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C6.2

Fonction Accueil
SNTR (SANITAIRE) - Proche de l'accueil

Description

Hauteur sous lavabo non conforme
Robinet non conforme
Miroir non conforme
Dérouleur non conforme

Principe

Supprimer la colonne, poser le lavabo sur consoles et déporter le siphon contre le mur

Poser un mélangeur monobranche

Abaissier le miroir

Déplacer le dérouleur à une hauteur conforme



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
mélangeur à manette					
déplacer miroir					
déplacer dérouleur					
déporter siphon					
poser lavabo sur consoles					
TOTAL				1 000	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C7**

Fonction Section 3/6 ans
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) – x7. Salles d'activités

Description
Espace sous évier non conforme

Principe

OC générale pour tous les éviers du CLSH

Poser l'évier sur consoles et déporter le siphon contre le mur

L'estimation est faite pour un seul évier



MODIFICATION EVIER	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
Dépose meuble Pose évier sur consoles Déporter le siphon contre le mur					
				400	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C8**

Fonction Section 3/6 ans
CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION) - Bibliothèque

Description
Poignée de porte mal positionnée (à moins de 40 cm d'une paroi perpendiculaire)

Principe Remplacer la poignée existante par une poignée allongée		

REPLACEMENT POIGNEE DE PORTE	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
poignée bec de cane allongée					
				200	sept-09
Complexité des travaux :				Léger	

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C9

Fonction Section 3/6 ans

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil

Description

Largeur utile de passage du vantail libre insuffisante

L = 69cm

Principe

Changer les ouvrants par des vantaux
tiercés (0,90m de passage libre au vantail
de service)



CHANGEMENT DES VANTAUX pour tiercés sous réserve portes non coupe-feu	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
changement des vantaux pour tiercés					
crémone pompiers					
raccords, finitions					
				1 600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C10**

Fonction Section 7/12 ans
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'accueil

Description
Largeur utile de passage du vantail libre insuffisante **L = 68cm**

Principe Changer les ouvrants par des vantaux tiercés (0,90m de passage libre au vantail de service)	
---	---

CHANGEMENT DES VANTAUX pour tiercés sous réserve portes non coupe-feu	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
changement des vantaux pour tiercés					
crémone pompiers					
raccords, finitions					
				1 600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C11.1

**Fonction Section 7/12 ans
SNTR (SANITAIRE)**

Description

Barre de transfert non conforme

Poignée de porte non conforme

Poignée « bouton »

Principe

Poser une barre coudée (hauteur entre 70 et 80 cm et entre 35 et 40 cm de l'axe du siège)

Remplacer les poignées de type "bouton" par des poignées à bec de cane



SANITAIRES barre d'appui	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
pose barre coudée (h entre 70 et 80 cm)					
TOTAL				200	sept-09

REPLACEMENT POIGNEE DE PORTE	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
poignée bec de cane					
				150	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C11.2**

**Fonction Section 7/12 ans
SNTR (SANITAIRE)**

Description
Hauteur sous lavabo non conforme

Principe Supprimer la colonne, poser le lavabo sur consoles, et déporter le siphon contre le mur.	
--	---

SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
déporter siphon poser lavabo sur consoles					
TOTAL				600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C11.3**

**Fonction Section 7/12 ans
SNTR (SANITAIRE)**

Description
**Hauteur sous lavabo non conforme
Robinet non conforme**

Principe Supprimer le bloc sous le lavabo Abaissier le lavabo à 80cm Changer le robinet pour un mélangeur monobranche Déporter le siphon contre le mur		
--	---	--

Lavabo mise en conformité	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	
quantité	1				
Dépose meuble Abaissier lavabo à 80cm Changer le robinet pour un mélangeur monobranche Déporter le siphon contre le mur					
				1 000	sept-09
Complexité des travaux : Léger					

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C12**

Fonction Réfectoire
REFE (REFECTOIRE / RESTAURANT)

Description
Largeur utile de passage du vantail libre insuffisante **L = 67cm**

Principe Changer les ouvrants par des vantaux tiercés (0,90m de passage libre au vantail de service)		
---	---	--

CHANGEMENT DES VANTAUX pour tiercés sous réserve portes non coupe-feu	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
changement des vantaux pour tiercés					
crémone pompiers					
raccords, finitions					
				1 600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C13.1

**Fonction Réfectoire
SNTR (SANITAIRE)**

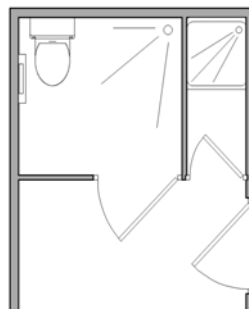
Description

Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

- Créer un local sanitaire adapté à tous :
- Supprimer la cloison séparative entre le sanitaire et la douche
 - Equiper le local ainsi créé
 - remplacer la douche par une douche à l'italienne

Plan schématique



SANITAIRES recomposition du bloc existant sous réserve de conformité avec les effectifs	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT	€ HT	
quantité	1				
dépose des existants démolition cloison construction cloison panneaux porte scellement inclus alim. et vidanges WC (h entre 46 et 50 cm) barre coudée (h entre 70 et 80 cm) raccordement élect. aux existants douche de sol faïences murales neuves faux plafond Raccords enduits+peintures, murs & plafond, signalétique					
TOTAL				7 000	sept-09
Complexité des travaux :					Moyen

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C13.2

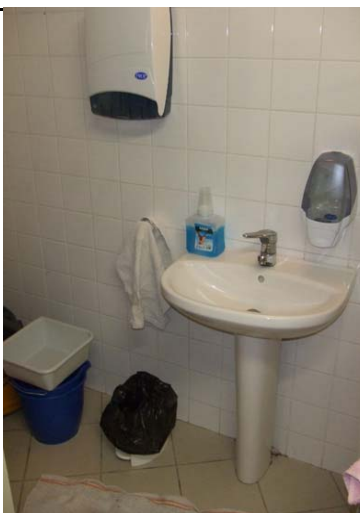
**Fonction Réfectoire
SNTR (SANITAIRE)**

Description

Hauteur sous lavabo non conforme

Principe

Supprimer la colonne, poser le lavabo sur consoles et déporter le siphon contre le mur.



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
déporter siphon poser lavabo sur consoles					
TOTAL				600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C14

**Fonction Réfectoire
DOUCHE (DOUCHE)**

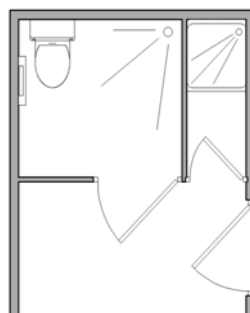
Description

Absence de douche adaptée à tous

Principe

Obstacle résolu à l'OC 13.1

Plan schématique



Voir OC 13.1

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site

018 - CLSH

Localisation

**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°



C15

Fonction Extérieurs

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - x2. Accès extérieur depuis les salles d'accueil

Description

Présence d'un paillason non conforme

Principe

Poser un paillason conforme :
rigide avec armature acier



CHANGEMENT PAILLASSON	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	
quantité	1				
revêtement de sol (1 m²)					
TOTAL				600	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE MIONS

Site
018 - CLSH

Localisation
**1 route de Toussieu
MIONS**

Obstacle critique n°  **C16**

Fonction Extérieurs

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès extérieur depuis le réfectoire

Description

Seuil de la porte excessif

L = 4cm

Principe

Mise en place d'une rampe de seuil



MISE EN PLACE D'UNE RAMPE DE SEUIL	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
Rampe de seuil antidérapante					
				400	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

POINTS D'AMÉLIORATION D'USAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le respect de la réglementation en matière d'accessibilité est une nécessité. Il n'assure pas pour autant un confort d'usage toujours satisfaisant pour les personnes en situation de handicap.

Il convient donc de noter les problèmes qui peuvent se poser lors de l'usage du bâtiment par des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive ou mentale, et de décrire des solutions d'amélioration.

Ces relevés sont présentés et traités dans cette partie, sous l'appellation de « points d'amélioration d'usage » ou « recommandations ».

Certains ont fait l'objet « d'obstacles critiques » et de préconisations dans la première partie du rapport. Il semble malgré tout important de généraliser la mise en garde sur certains obstacles potentiels dans cette partie.

Les points traités et les suggestions concernent :

- Sensibilisation du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap (R1)
- Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil (R2, 3, 4).
- La pose de paillasons armés conformes (R5).
- Les systèmes de guidage par bandes à installer (R6).
- Les boucles magnétiques à l'attention des malentendants (R7).
- La mise à disposition de système de communication et d'alerte (R8)
- La mise en place d'une signalétique adaptée (R9).
- Le réglage des ferme-portes à adapter (R10).
- Les mains-courantes des escaliers (R11 et R12).
- L'aménagement de sanitaires (R13 et R14).
- L'éclairage dans le bâtiment (R15)

Correspondance des pictogrammes :

-  Déficience auditive
-  Déficience motrice
-  Déficience visuelle
-  Déficience mentale

Recommandations 1 : Sensibilisation du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap



Se sentir accueilli, attendu par le personnel d'accueil est une demande prioritaire des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Répondre à cette attente implique que l'ensemble du personnel soit sensibilisé aux questions du handicap. Il s'agit de ne pas montrer de réticence, d'être capable d'aller vers les personnes handicapées et de s'adapter aux demandes sans être surpris ni dérouté.

On ne doit pas s'étonner, par exemple, qu'une personne malvoyante demande un renseignement sur quelque chose qui se trouve sous ses yeux.

Le personnel d'accueil doit aussi savoir que les personnes déficientes auditives peuvent parler et ne pas entendre. Par conséquent, le mode de communication doit être adapté : parler bien en face, sans crier, en faisant un effort d'articulation, ne pas hésiter à utiliser un support papier. L'acquisition par le personnel de quelques notions de langue des signes semble utile.

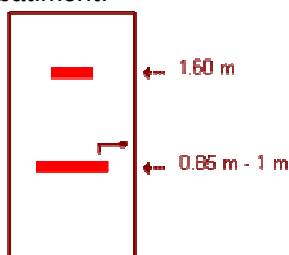
De même, l'accueil des personnes ayant un handicap mental peut être amélioré par différentes démarches adaptées. Pour ces personnes, il est préférable de réduire l'attente au maximum.

Dans la plupart des cas, un contact préalable avec les professionnels du handicap et les centres ressources spécialisés dans la prise en charge du handicap permet de mieux cerner les besoins.

Recommandations 2 : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil



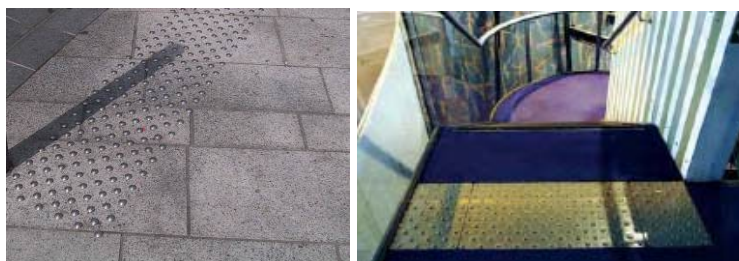
Il convient d'installer systématiquement des bandes de vigilance à double hauteur sur toute la largeur des vitrages (portes, parties fixes, ...) à l'intérieur du bâtiment.



Recommandations 3 : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil



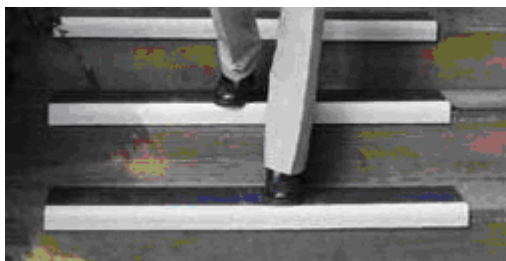
Une volée de marches descendantes d'un escalier crée un danger potentiel de chute notamment pour les personnes malvoyantes. La pose d'une bande podotactile d'éveil à 50 cm de la première marche permet d'avertir ces personnes du danger.



Recommandations 4 : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil



Les marches d'un escalier, si elles ne sont pas repérées en chacune de leurs extrémités, peuvent s'avérer glissantes et/ou dangereuses pour des personnes malvoyantes. Il convient de poser systématiquement sur chaque nez de marche une bande rugueuse contrastée et antidérapante. Cependant les bandes sur les nez de marches ne doivent pas être en relief et trop antidérapantes afin de ne pas créer une gêne pour les personnes à mobilité réduite.



Recommandations 5 : Pose de paillassons armés conformes



Les tapis brosses sont à proscrire. Installer en lieu et place des paillassons armés à lattes métalliques.



Recommandations 6 : Les systèmes de guidage par bandes à installer



Il peut être difficile pour une personne non-voyante de se repérer au sein du bâtiment. Il est préférable donc d'installer des bandes de guidage.

Des bandes peuvent également être posées en fonction des attentes du personnel non voyant utilisant le bâtiment.



Recommandations 7 : Les boucles magnétiques à l'attention des malentendants



Afin d'améliorer l'audition des personnes malentendantes portant un appareil de correction il est nécessaire d'installer des boucles d'induction magnétique.

La réglementation impose l'installation de ces boucles dans toutes les parties sonorisée

Cependant afin d'offrir une qualité d'audition satisfaisante pour tous, nous recommandons la sonorisation de certaines zones. Une fois ces zones équipées, ne pas oublier de baliser l'existence de ces équipements et de former le personnel à son utilisation.



Recommandations 8 : La mise à disposition de système de communication et d'alerte



Afin de permettre une autonomie aux personnes mal voyantes ou non voyantes, il est recommandé de les munir, soit en permanence pour le personnel, soit au niveau de l'accueil pour les visiteurs, de système de communication type « talkie walkie », afin qu'ils puissent entrer en contact avec quelqu'un si ils ont besoin d'une réorientation.

De même afin d'assurer la sécurité des usagers mal entendant, il est recommandé de mettre à leur disposition des équipements vibreurs qui permettent de transmettre le système sonore des alarmes de site (incendie ...).



Recommandations 9 : La mise en place d'une signalétique adaptée



La signalétique d'un bâtiment doit faire l'objet d'une attention particulière.

Même si parfois la signalétique ne respecte pas à 100% les bonnes pratiques, nous n'avons pas relevé d'élément que nous pouvons qualifier de critique.

Bonnes pratiques en matière de signalétique :

La signalétique doit servir :

- A jalonner un déplacement sur sa totalité (aspects directionnels et de position : visuels – sonores – tactiles).
- A orienter les visiteurs et le personnel quant aux accès, services et sorties de secours. Il s'agit de privilégier les cheminements aménagés grâce à des pictogrammes signalant les différents équipements, en particuliers ceux accessibles aux personnes en situation de handicap.
- A avertir des risques de danger.

- A informer sur les modes d'usage des équipements ou des lieux.

Les points essentiels pour une bonne signalétique :

Typographie :

- Utiliser une police antienne, c'est-à-dire avec des caractères d'écriture de forme bâton sans empattement. Ce type de police peut être Arial, Univers, Helvetica, Futura, ...
- Privilégier si possible l'écriture en minuscule.
- Employer un corps de police de caractère adapté à la distance probable de vision. Pour une seule ligne d'écriture, la taille des lettres doit être de 30 mm par mètre de distance d'observation.
- Hauteur des caractères d'écriture en aucun cas inférieure à :
 - o 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation.
 - o 4,5 mm sinon.
- Choisir des couleurs « franches » et soutenues, contrastées par rapport à la couleur des panneaux. Si possible se limiter à une association de deux couleurs.
- Favoriser l'utilisation d'icônes et de pictogrammes (cf. pictogrammes normalisés).

Disposition des informations sur le panneau :

- Favoriser le regroupement logique des informations.
- Limiter la longueur de ligne du texte et le nombre de mots.
- Faire apparaître clairement la relation entre les informations et les actions à entreprendre.

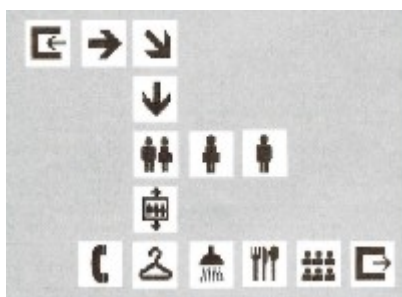
Situation des panneaux :

- Assurer une bonne lisibilité, adaptée aux différents angles de vision.
- Les informations doivent être lisibles en position « debout » comme « assis ».
- Veiller à éviter un contre jour.
- Implanter les panneaux de façon à ne pas créer de danger pour la circulation.
- Assurer une continuité de l'information notamment en matière de guidage.

Eclairage :

- Ne doit pas modifier la couleur des panneaux.
- Eviter les zones d'ombres et le phénomène d'éblouissement (éviter les surfaces réfléchissantes et régler la puissance).

Exemples de pictogrammes :



Pictogrammes standards d'orientation



Pictogrammes standards d'information

Recommandations 10 : Le réglage des ferme-portes à adapter


De nombreuses portes sont équipées de « Groom » ou « Ferme porte ». Ces équipements ne doivent pas créer d'obstacles en matière d'accessibilité, ou exiger un effort excessif afin d'ouvrir les portes qui en sont équipées.

Pour cela un réglage périodique et fréquent de ces équipements doit être réalisé, par exemple, au minimum deux fois par an.

Cette remarque s'applique en particulier aux portes des parkings, des sanitaires ainsi qu'aux portes coupe-feu.

Un test peut être réalisé, sur la base du volontariat afin de vérifier avec une personne utilisatrice du bâtiment en situation de handicap que les portes se manœuvrent sans difficulté.

Recommandations 11 : Les mains-courantes des escaliers


Les mains-courantes des escaliers doivent dépasser les premières et dernières marches pour permettre aux personnes déficientes visuelles de repérer le début et la fin des volées de marches. Cette main courante doit être contrastée du reste de l'environnement et surtout être continue au niveau des paliers.

Recommandations 12 : Les mains-courantes des escaliers


Afin de faciliter le repérage pour des personnes non voyantes nous recommandons l'installation de repères en braille de chaque niveau dans les paliers des escaliers et à proximité immédiate des ascenseurs.

Pour les escaliers ce repère doit être placé sur la main courante, qui doit être continue et non coupé au niveau des paliers.

Pour les ascenseurs, ces équipements peuvent être placés à proximité des boutons de commandes sur le palier, ces boutons sont eux en même en relief et doublés en braille comme dans la cabine.

Recommandations 13 : L'aménagement de sanitaires


Pour tous les équipements de manière générale (interrupteurs, dispositif d'appel, ...) et tout particulièrement pour les équipements dans les sanitaires, nous recommandons d'utiliser les contrastes. Par exemple dans les sanitaires :

- En utilisant des abattants de couleur noire afin qu'ils soient plus facilement visibles par les personnes mal voyantes en étant contrastés par rapport au sanitaire
- Des commandes de robinetterie contrastées

...

Recommandations 14 : L'aménagement de sanitaires



Dans les sanitaires accessibles aux PMR, il est préférable pour le confort d'usage, d'installer des barres d'appui coudées. Ces dernières permettent en effet une meilleure préhension lors du transfert du fauteuil vers la cuvette.



Il faut également veiller à ce que la zone de transfert ne soit pas encombrée : pas de poubelle ou de mobilier, ... (cf. sensibilisation du personnel de nettoyage).



Il est, également, préférable de poser une poignée supplémentaire pour faciliter la fermeture de la porte du sanitaire.



Recommandations 15 : L'éclairage dans le bâtiment



L'éclairage est très important, il doit contribuer au plaisir, au confort de lecture et à la sécurité. Il est préférable qu'il soit diffus et indirect, pour éviter tout éblouissement. On évite donc les spots tournés vers les visiteurs, les surfaces réverbérantes, les zones d'obscurité, mais aussi les contrastes brutaux entre salles et passages. Ce dernier point est un critère de confort pour les personnes malvoyantes, mais aussi pour les personnes ayant un handicap mental, sensibles à l'environnement.

LEXIQUE

Bateaux :

Rabaissements du trottoir au niveau d'une traversée de chaussée, permettant le passage du trottoir vers la chaussée.

Bandes de guidage :

Éléments en relief positionnés au sol, décrivant un cheminement usuel et permettant aux déficients visuels de se repérer au sein d'un espace.

Bandes de vigilance, bandes podotactiles :

Éléments rugueux positionnés au sol, repérables par les déficients visuels, pour signaler un obstacle imminent (traversée de chaussée, mobilier, ...).

Bandes de signalisation :

Éléments opaques positionnés sur les vitrages pour signaler leur présence.

Chanfrein :

Petite surface plane obtenue en abattant l'arête d'une pierre, d'une brique, d'une pièce de bois ou de métal.

Dévers :

Déclivité transversale, inclinaison du terrain ou de la structure perpendiculaire au sens du cheminement.

Dormant :

Châssis fixe et immobile d'une porte.

Elévateur :

Équipement servant à transporter des personnes ou des charges d'un niveau à un autre dans une cabine fermée ou non.

Espace de manœuvre (avec possibilité de demi-tour) :

L'espace de manœuvre permet la manœuvre du fauteuil roulant ou d'une personne cheminant avec une ou deux cannes. Il permet de s'orienter différemment ou de faire demi-tour.

L'espace de manœuvre reste lié au cheminement avec une exigence de diamètre de 1,50 m.

Espace de manœuvre de porte :

Qu'une porte soit située latéralement ou perpendiculairement à l'axe d'une circulation commune, l'espace de manœuvre correspond à un rectangle de même largeur que la circulation commune, mais dont la longueur varie selon que l'on tire ou que l'on pousse la porte.

Deux cas de figure :

- Ouverture en poussant : longueur de l'espace de manœuvre = 1,70 m
- Ouverture en tirant : longueur de l'espace de manœuvre = 2,20 m

Espace d'usage :

L'espace d'usage permet le positionnement d'un fauteuil roulant ou d'une personne cheminant avec une ou deux cannes pour utiliser un équipement ou un dispositif de commande ou de service.

L'espace d'usage est situé à l'aplomb de l'équipement ou du dispositif de commande ou de service. Il correspond à un rectangle plan et horizontal de 0,80 m X 1,30 m.

Grille :

On entend par grille, les équipements de la voirie permettant l'écoulement de l'eau et dont la surface présente des fentes.

Largeur courante d'un cheminement :

Il s'agit de la largeur du cheminement sans tenir compte des différents obstacles.

Largeur ponctuelle :

Largeur du cheminement, sur une partie restreinte de celui-ci, réduite par la présence d'un obstacle.

Largeur utile d'une porte, passage utile :

Largeur effective minimale de passage d'une porte, celle-ci étant supposée ouverte à 90° (passage en ligne droite).

Mobilier urbain, équipements urbains :

Tout élément d'ameublement, fixe ou amovible, permanent ou temporaire, d'usage collectif concourant à la sécurité, à l'information, au bien être de l'usager et à l'organisation fonctionnelle du cheminement.

Nez du quai :

Devant l'abribus, limite entre le trottoir piéton et la chaussée.

Ouvrant :

Partie mobile d'une porte. Synonyme de battant.

OC :

Obstacle Critique

OD :

Obstacle Disqualifiant

Pallier de repos

Le pallier de repos permet à une personne debout mais à mobilité réduite ou à une personne en fauteuil roulant de se reprendre, de souffler.

Le pallier de repos s'insère intégralement dans le cheminement, il correspond à une surface plane et horizontale de dimension minimale 1,20 m X 1,40 m

Pente :

Déclivité axiale, inclinaison du terrain ou de la structure dans le sens du cheminement.

PFR :

Personne en Fauteuil Roulant.

PMR :

Personne à Mobilité Réduite

Porte-à-faux :

Une installation est dite en porte-à-faux lorsqu'un élément est supporté par une partie qui est elle-même au-dessus du vide, c'est-à-dire sans support immédiatement en dessous de l'élément en « porte-à-faux ».

Rampe :

Partie du cheminement créée volontairement avec une certaine déclivité afin de traiter une différence ponctuelle de niveaux.

Ressaut :

Différence ponctuelle de niveau inférieure à 2 cm.

Sas d'isolement :

Elément de sécurité : ils ont pour fonction d'éviter la propagation des effets d'un incendie provenant d'un local particulier (parking, caves, celliers, etc.) au reste du bâtiment. Les deux portes s'ouvrent à l'intérieur du sas : lorsqu'un usager handicapé franchit une porte, un autre usager doit pouvoir ouvrir l'autre porte.

A l'intérieur du sas, l'espace de manœuvre correspond à un rectangle plan et horizontal de 1,20 m X 2, 20 m.

A l'extérieur du sas, chaque porte doit disposer d'un espace de manœuvre de 1,20 m 1,70 m.

Seuil :

Changement de niveau créé au niveau du bas de l'ouverture d'une porte.

Traversée de chaussée matérialisée :

Zone balisée permettant aux piétons de franchir les voies réservées à la circulation routière.

Table de change :

Table à l'origine utilisée dans le cabinet du kinésithérapeute, pouvant avoir d'autres fonctions.

Elle peut être placée dans des lieux où les personnes à mobilité réduite ont besoin de s'allonger ou se changer (ex : Vestiaire).